

Le 31 Août 2018

SERVICES HIVER 2018

Chers collègues,

Le nombre de services pour les conducteurs qui seront mis en place le 3 Septembre prochain a une fois de plus diminué **(-3 en période rouge, -1 en période mauve et -1 en période verte)**.

La Direction indique : « *cela est due à l'offre, quand nous avons moins de kms, nous avons moins de services* ».

Ce discours ne tient pas la route car les années précédentes, il y a eu + de kms (lignes FAST) et cela n'a pas empêché la Direction de réduire le nombre de service au lieu d'améliorer les conditions de travail. Ces 5 services en moins créent de la pénibilité sur les autres services !

D'ailleurs, **le CHSCT et le CE concernant ces services ont émis un avis défavorable !**

La CGT TCAR regrette que la Direction n'est pas saisi l'opportunité d'utiliser ces 5 services pour améliorer les conditions de travail des conducteurs et aurait par la même occasion permis d'éviter de dégrader les rapports parfois tendus entre les divers protagonistes de l'exploitation (CONDUCTEURS, MOT, RL, PCC, STATION, VERIFICATEURS).

Malgré ceci, il est à noter que l'accord du 12 Avril 2018 découlant de la mobilisation des salariés de la TCAR devrait permettre notamment avec les 36% de PFS de réduire les temps annexes de chaque conducteur en moyenne de **21h20 par an !**

Bien évidemment il faut continuer à réduire ces temps annexes !

L'exercice du métier de conducteur de transport en commun devient de plus en plus difficile, (difficultés de circulation, non-respect du code de la route, incivilités, état de la voirie, etc.).

Tout ceci génère de l'**hypervigilance**, facteur de stress supplémentaire qui nous le savons à des conséquences pouvant être désastreuses pour la santé !

Et « cerise sur le gâteau » : **l'âge du départ à la retraite qui recule !!!**

Afin de préserver votre santé aussi bien physique que psychologique, il est important de ne pas tomber dans la spirale infernale qui consiste à prioriser la contrainte horaire au dépend des règles de sécurité !

En effet, les circonstances générant du retard sont nombreuses : (circulation, informations aux usagers, non-respect des couloirs de bus, temps nécessaire à la prise en charge des PMR de plus en plus nombreux, travaux et déviations non anticipés, etc.)

Mais pensez-y : en cas d'accident grave, c'est le titulaire du permis qui devra rendre des comptes à la justice !!!

LE BUREAU

15 rue de la Petite Chartreuse

76000 ROUEN

Tél / fax : 02.35.52.52.07

E-mail : cgt.tcar@wanadoo.fr / Site : <http://cgttcar.e-monsite.com/>